

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

23 +5 procurations pour les
délibérations de 2a et 2a1

24 + 5 procurations pour les
délibérations 2b à 4b

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
Monsieur Charles
SCHNEBELEN
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
21 avril 2026

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026

Procès-verbal approuvé par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a – Solidarité ville jumelle – inondations Ville de Tonneins

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant de 3 000 euros à la Ville de Tonneins, victime de la tempête Nils,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a1 – Action de solidarité – Lutte contre la sclérose en plaque – Rugby Club de Thann

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Amicale des 5 Nations, située à Colmar, 7 rue Ampère,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

23 +5 procurations pour les
délibérations de 2a et 2a1

24 + 5 procurations pour les
délibérations 2b à 4b

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
Monsieur Charles
SCHNEBELEN
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
21 avril 2026

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026

Procès-verbal approuvé par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a – Solidarité ville jumelle – inondations Ville de Tonneins

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant de 3 000 euros à la Ville de Tonneins, victime de la tempête Nils,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a1 – Action de solidarité – Lutte contre la sclérose en plaque – Rugby Club de Thann

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Amicale des 5 Nations, située à Colmar, 7 rue Ampère,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 28 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2b – Approbation de la motion « Manifeste pour l’Alsace »

Le Conseil Municipal :

- approuve la motion « Manifeste pour l’Alsace »,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la motion à :
 - Monsieur le Président de la République,
 - Monsieur le Président du Sénat,
 - Madame la Présidente de l’Assemblée Nationale,
 - Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d’Alsace,
 - Monsieur le Président de l’Association des Maires du Haut-Rhin,
 - Monsieur le Président de l’Association des Maires du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Sous-Préfet,
 - Mesdames et Messieurs les Sénateurs du Haut-Rhin,
 - Monsieur le Député de la Circonscription,
 - Madame et Monsieur les Conseillers d’Alsace du Canton.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 4 voix

Délibération n° 2c – Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Le Conseil Municipal :

- approuve les propositions de Monsieur le Maire et fixe :
 - à compter du 28 mars 2026, le régime indemnitaire de Monsieur le Maire,
 - à compter de la date exécutoire de la présente délibération et des arrêtés de délégation, le régime indemnitaire des 8 Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués,
et conformément au tableau ci-joint annexé,
- se prononce en faveur d’un réajustement automatique des indemnités par référence à l’indice brut terminal du traitement des personnels de la fonction publique.

Délibération approuvée par : 23 voix
Abstention : 6 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2d – Fixation de la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux

Le Conseil Municipal :

- majore les indemnités des élus selon l'article R. 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ajuste les indemnités des élus en conséquence, conformément au tableau ci-joint annexé,
- se prononce en faveur d'un réajustement automatique des indemnités par référence à l'indice brut terminal du traitement des personnels de la fonction publique.

Délibération approuvée par : 23 voix
Abstention : 6 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2e – Fixation du nombre de commissions municipales et du nombre de membres par commission

Le Conseil Municipal :

- valide la proposition de 10 membres par commission et l'intégration par commission d'un membre de chaque groupe minoritaire.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une liste des membres des commissions :

1- Commission Administration générale, finances, budget et intelligence artificielle

- Aleyna AYGUN
- Maxime LUTTRINGER
- Tahina RAKOTONIRAINY
- Alexis STEININGER
- Mikael DERSIS
- Brigitte HOELT
- Gilbert STOECKEL
- Bruno JULY

2- Commission Environnement, montagnes, viticulture, protection de la biodiversité et bien-être animal

- Vincent HUMMEL
- Jean ARDIZIO
- Marion RAKOTONIRAINY-EHRET
- Brigitte HOELT
- Estelle HURTH
- Noémie WOLFARTH
- Guy STAEDELIN
- Bruno JULY

3- Commission Accès aux soins, santé, santé mentale, défense des services publics, boîte thannoise d'urgence, affaires sociales, seniors et lutte contre la solitude

- Brigitte HOELT
- Estelle HURTH
- Noémie WOLFARTH
- Jean ARDIZIO
- Marion RAKOTONIRAINY-EHRET
- Alice PICCININI
- Alexis STEININGER
- Claudine FRANÇOIS-WILSER
- Flavia DIET

4- Commission Vie associative, sports, sport-santé-nature, jeunesse et écoles, vie citoyenne, jumelages et vie des quartiers

- Estelle HURTH
- Tahina RAKOTONIRAINY
- Noémie WOLFARTH
- Alexis STEININGER
- Charles-Edouard SCHILDKNECHT
- Alice PICCININI
- Claudine FRANÇOIS-WILSER
- Flavia DIET

5- Commission Cultures et patrimoines, tourisme et attractivité, commerce, grands événements et dynamisation du centre-ville

- Aleya AYGUN
- Jean ARDIZIO
- Alexis STEININGER
- Maxime LUTTRINGER
- Sandrine LAÏLLY
- Brigitte HOELT
- Alice PICCININI
- Mikael DERSIS
- Marie BAUMIER-GURAK
- Flavia DIET

6- Commission Travaux, urbanisme, sécurité, prévention des risques, propreté et mobilités.

- Vincent HUMMEL
- Tahina RAKOTONIRAINY
- Jean ARDIZIO
- Alice PICCININI
- Alexis STEININGER
- Maxime LUTTRINGER
- Marie BAUMIER-GURAK
- Bruno JULY

Le Conseil Municipal :

- désigne les membres des commissions cités ci-dessus, appelés à siéger dans les six commissions.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2f – Election des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Sont déclarés élus suite au scrutin de liste :

Groupe majoritaire - « Un souffle nouveau pour Thann » - M. SCHNEBELEN :

- M- Mme Gisèle MALLER
- M. Pierre FUCHS
- Mme Estelle HURTH
- M. Mathieu SEIGNEZ
- Mme Noémie WOLFARTH
- Mme Alice PICCININI

Groupe minoritaire - « Ensemble continuons à construire l'avenir » - M. STOECKEL

- Mme Claudine FRANÇOIS-WILSER

Groupe minoritaire – « Thann qu'on aime » - Mme DIET

- Mme FLAVIA DIET

Délibération n° 2g – Election de la Commission d'Appel d'Offres - CAO

Sont déclarés élus suite au scrutin de liste :

Titulaires	Suppléants
Groupe majoritaire - Jean-Pierre CHOLAY - Maxime LUTTRINGER - Tahina RAKOTONIRAINY - Pierre FUCHS	Groupe majoritaire - Jean ARDIZIO - Brigitte HOELT - Gisèle MALLER - Daniel CORDONNIER
Groupe minoritaire - Guy STAEDELIN	Groupe minoritaire - Gilbert STOECKEL

Délibération n° 2h – Election de la commission de Délégation de Services Publics - DSP

Sont déclarés élus suite au scrutin de liste :

Titulaires	Suppléants
Groupe majoritaire - Jean-Pierre CHOLAY - Maxime LUTTRINGER - Tahina RAKOTONIRAINY - Pierre FUCHS	Groupe majoritaire - Jean ARDIZIO - Brigitte HOELT - Gisèle MALLER - Daniel CORDONNIER
Groupe minoritaire - M. Gilbert STOECKEL	Groupe minoritaire - Claudine FRANÇOIS-WILSER

Délibération n° 2i1 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein du Syndicat Mixte de la Thur

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s'étant abstenus :

- **M. Charles SCHNEBELEN, représentant titulaire,**
- **M. Jean-Pierre CHOLAY, représentant suppléant.**

Délibération n° 2i2 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres – Brigade Verte

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s'étant abstenus :

- **M. Daniel CORDONNIER, représentant titulaire,**
- **Mme Marion RAKOTONIRAINY-EHRET, représentant suppléant.**

Délibération n° 2i3 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de Territoire d’Energie Alsace

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s’étant abstenus :

- M. Charles SCHNEBELEN, représentant titulaire,
- M. Maxime LUTTRINGER, représentant titulaire,
- Mme Delphine MANN, représentant titulaire,
- M. Tahina RAKOTONIRAINY, représentant titulaire.

Délibération n° 2i4 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein du Syndicat du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s’étant abstenus :

- M. Jean ARDIZIO, représentant titulaire,
- Mme RAKOTONIRAINTY-EHRET, représentant suppléant.

Délibération n° 2i5 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein du Syndicat Rivières de Haute Alsace

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s’étant abstenus :

- M. Charles SCHNEBELEN, représentant titulaire,
- M. Jean-Pierre CHOLAY, représentant suppléant.

Délibération n° 2j1 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein des établissements scolaires pré-élémentaires et élémentaires

Les conseillers municipaux désignés ci-dessous sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN s'étant abstenus.

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Ecole maternelle du Kattenbach	Mme MARCEL	Mme WOLFARTH
Ecole maternelle du Blosen	Mme MARCEL	Mme MALLER
Ecole primaire du Bungert	Mme MARCEL	Mme WOLFARTH
Ecole primaire du Blosen	Mme MARCEL	Mme MALLER
Institut Médico-Educatif J. Hochner	Mme HURTH	Mme BINDER

Délibération n° 2j2 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein des établissements scolaires du second degré

Les conseillers municipaux désignés ci-dessous sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN s'étant abstenus.

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Collège Rémy Faesch	Mme MALLER	M. FUCHS
Collège Charles Walch	Mme MALLER	M. ARDIZIO
Lycée Scheurer-Kestner	Mme MALLER	M. ARDIZIO
Lycée Charles Pointet	M. HUMMEL	M. FUCHS

Délibération n° 2k1 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'association de service de Santé au Travail

Mme Gisèle MALLER est élue par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN s'étant abstenus.

Délibération n° 2k2 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de la Maison de Retraite Jules Scheurer – Bitschwiller-lès-Thann

Sont élues par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s'étant abstenus :

- Mme Estelle HURTH,
- Mme Noémie WOLFARTH,
- Mme Brigitte HOELT.

Délibération n° 2k3 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de la Maison de Retraite Korian – Les 3 Sapins

Mme Gisèle MALLER est élue par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s'étant abstenus.

Délibération n° 2k4 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'Etablissement Saint-Joseph

Sont élus par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN s'étant abstenus :

- Mme Gisèle MALLER,
- M. Vincent HUMMEL.

Délibération n° 2k5 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'Association de Gestion du Centre Socioculturel

Sont élues à l'unanimité des présents et représentés :

- Mme Valérie MARCEL,
- Mme Gisèle MALLER,
- Mme Marie BAUMIER-GURAK.

Délibération n° 2k6 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'Association de Gestion du Cercle Saint-Thiébaud

M. Pierre FUCHS est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 2l1 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de CITIVIA

M. Charles SCHNEBELEN est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 2l2 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'Office des Sports et des Loisirs

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés :

- **M. Mathieu SEIGNEZ,**
- **M. Alexis STEININGER.**

Délibération n° 2l3 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein des Groupements d'Intérêts Cynégétiques 14 et 15

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés :

- **M. Vincent HUMMEL, représentant titulaire,**
- **M. Daniel CORDONNIER, représentant suppléant.**

Délibération n° 2l4 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein de l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés :

- **Mme Aude BINDER,**
- **M. Charles SCHNEBELEN,**
- **M. Alexis STEININGER.**

Délibération n° 215 – Désignation des représentants de la Ville de Thann au sein des Communes Forestières du Grand Est

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés :

- **M. Daniel CORDONNIER, représentant titulaire,**
- **M. Vincent HUMMEL, représentant suppléant.**

Délibération n° 2m – Majoration du crédit d'heures – exercice du mandat municipal

Le Conseil Municipal :

- approuve la majoration de 30% du crédit d'heures trimestriel dont peuvent bénéficier le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3a – Demande d'attribution de Fonds de concours 2026

Le Conseil Municipal :

- approuve la liste des projets soumis à l'attribution du Fonds de concours,
- sollicite la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'attribution d'un Fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention des Fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, pour un montant de 561 900 euros selon le détail des projets ci-dessus,
- sollicite le versement de l'acompte prévu dans la convention 2015-2020, annexe 5,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3b – Fixation des taux des impôts directs locaux 2026

Le Conseil Municipal :

- fixe les taux d'imposition des impôts directs locaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,58 %

- charge Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4a – Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien à l'opération de ravalement des façades

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution de la subvention de 4 475 € au Syndic de copropriété représenté par Madame Malvina ROY pour l'immeuble 34 rue Curiale,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif de soutien au ravalement des façades et au versement de cette subvention au vu des justificatifs déposés.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

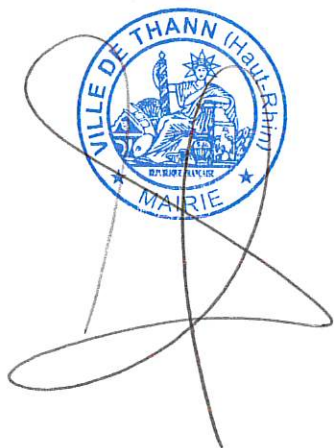
Délibération n° 4b – Complément de la délibération n° 5° du 23 juin 2025 – vente d'une parcelle de terrain communal – rue du Commando de Cluny

Le Conseil Municipal :

- approuve la cession à Monsieur et Madame DELJKIC Mirel et Arnela de la parcelle cadastrée 913/161 située 26, rue du Commando de Cluny, d'une surface de 64 m², issue de la parcelle cadastrée section 44 n° 904/161, pour un montant net vendeur de 3 200€, correspondant à un prix de 5 000€ l'are. Les frais d'arpentage et de vente seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la concrétisation de cette cession.

Délibération approuvée par : 29 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe Chudant, is written over the text.